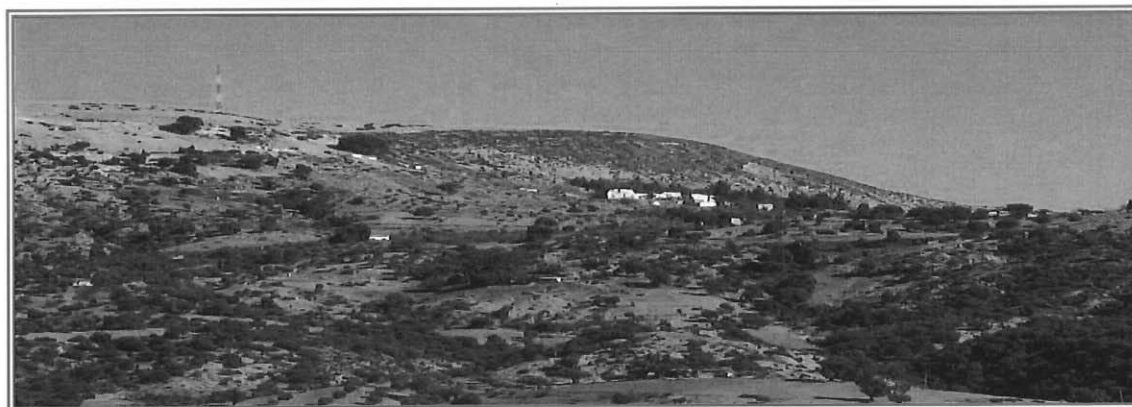


**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'URBANISME  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**AGENCE URBAINE DE TAZA**

**PLAN DE DEVELOPPEMENT  
DU CENTRE DE TAZARINE  
NOTE DE PRESENTATION**



**Etabli par**

**Le Cabinet Urba-Artech Ahmed ZOUKH Architecte - Taza**



La commune rurale de Tazarine, qui fait partie du cercle de Tahla, a été créée par le découpage communal de 1992, après scission de la commune rurale de Meghraoua.

Elle s'étale sur une superficie de 263 Km<sup>2</sup> et est limitée comme suit :

- A l'Est : la commune de Meghraoua ;
- A l'Ouest : la commune d'Ighzrane ;
- Au Sud : la commune de Bouyablane ;
- Au Nord : les communes de Smia et Zrarda.

## **La structure démographique**

La C.R de Tazarine abrite une population qui s'élève à 3.465 hab selon le recensement de 2004, contre 3.722 hab en 1994. La densité moyenne, quant à elle, est de 14 hab/km<sup>2</sup>.

La répartition de la population par tranche d'âge laisse apparaître que le groupe d'âge se situant entre 15 à 59 ans est le plus important puisqu'il constitue 54% de la population. Le groupe d'âge de moins de 15 ans occupe la deuxième position avec 32%, alors que celui supérieur ou égal à 60 ans n'est que de 14%.

Il ressort d'une première lecture du résultat du RGPH que le taux d'accroissement annuel de la population enregistre un taux négatif de l'ordre de 0,7 %, ce qui s'explique, en premier lieu, par l'importance de l'exode rural subi.

## **Les potentialités économiques**

L'activité économique de la commune repose, quasiment, sur l'agriculture. D'ailleurs, les activités qui s'y rattachent occupent 92,5% de la main d'œuvre locale contre, seulement, 7,5 % pour les autres activités.

### **L'agriculture**

L'activité agricole est dominée, essentiellement, par la culture vivrière, l'élevage et la forêt.

Les principales occupations des sols au niveau du territoire de la commune rurale de Tazarine, sont dominées par les espaces de parcours, comme terre inculte, s'étalent sur avec 54% du territoire, suivi du domaine forestier qui occupe pour sa part 33,5% du territoire et enfin la surface agricole utile (SAU) qui ne représente que 12,5% du territoire.

## **Le tourisme Montagnard**

La commune de Tazarine, recèle d'importantes richesses naturelles (grottes, gouffres, forêt, crêtes de montagne, faune et flore), sous-exploitées.

Ces richesses, ajoutées au patrimoine culturel reconnu aux tributs des Beni Ouàrayen, se doivent d'être mises à profit, comme un levier de développement durable, pour constituer avec l'agriculture les supports de la relance de l'économie locale.



## Les autres activités

Elles sont de faible importance, voire même, insignifiantes. Elles s'articulent autour de menus commerces de proximité et de petites activités conjoncturelles, occasionnées par le petit souk hebdomadaire.

En somme, d'importants efforts restent à déployer pour doter ladite commune de nouvelles structures économiques, à la faveur de la consécration des orientations suivantes :

- Consolider les activités agricoles par l'incitation à l'arboriculture et la modernisation de l'élevage, qui se doit désormais de tendre vers l'intensif, dans une vision de préservation des ressources forestières et du système écologique ;
- Développer les activités touristiques pour tirer bénéfice des composantes naturelles, dont regorge le territoire. L'implication de la population reste une gageure pour la réussite dans ce faire.
- Introduire de nouvelles activités commerciales et artisanales pour soutenir les secteurs agricoles et touristiques.

De telles actions s'imposent à dessein de bien asseoir l'économie locale sur des assises réalistes et prometteuses, à même d'instiguer le développement du territoire, de répondre aux attentes des populations et, par ricochet, de promouvoir le volet social.

## Les infrastructures

Il se dégage d'un premier constat des lieux que la commune de Tazarine souffre un manque manifeste en équipements et en infrastructures. C'est là un handicap à contourner pour la promotion du territoire.

**Les routes.** Le réseau routier desservant la commune de Tazarine, est de loin insuffisant pour assurer convenablement les liaisons aussi bien internes qu'externes.

Au fait, la seule route goudronnée qui traverse le territoire de la commune et dessert son chef-lieu, est celle reliant les provinces de Taza et Sefrou (route provinciale numéro 5411).

Les autres chemins étant à l'état de piste ou de simples sentiers ruraux, restent en deçà du requis, de point de vue qualitatif et quantitatif.

Il résulte de cet état des lieux qu'un grand nombre de douar vit sous l'impact de l'enclavement, qui engendre des difficultés notoires de communication et d'échange.

**L'eau potable.** L'alimentation en eau potable des populations est assurée par le recours aux forages et aux sources. Le taux de branchement des ménages qui ne dépassait pas auparavant 8 ménages, se trouve nul de nos jours, compte tenue de la défectoriosité ayant



affecté la source d'alimentation et le réseau la desservant. Le restant des ménages se doit de parcourir, parfois, de longues distances pour se procurer de l'eau potable.

**L'électricité.** En ce qui concerne l'électricité, le taux de branchement ne dépasse pas 40 ménages sur les 500 constituant la population de la commune, d'après la déclaration authentique du président de l'assemblée locale. Ce taux de 8%, reste bien en dessous de la moyenne provinciale. Il faut donc avouer que les efforts publics consentis ne profitent pas, à juste valeur, aux habitants ciblés, ce qui nécessite d'aller au-delà des aléas qui persistent dans ce domaine.

## **Les équipements publics**

Les réalisations en matière sociale, se limitent aux secteurs de l'enseignement et de la santé.

Pour ce qui concerne l'enseignement, la commune abrite deux groupements scolaires, composés de 09 écoles, sans pour autant assurer une couverture adéquate du territoire. Un bon nombre de douar reste dépourvu d'entités scolaires.

L'effectif des élèves qui fréquentent les écoles est de l'ordre de 352 élèves dont 158 filles, d'après les statistiques de l'année scolaire 2010/2011.

Pour ce qui concerne la santé, la commune dispose d'un seul centre de santé, qui ne peut à lui seul répondre en qualité et en proximité aux besoins des 3.465 habitants.

En conclusion, on peut tout simplement dire que la commune rurale Tazarine, culminant en plein massif de Bouyablane, s'étend sur un territoire quasiment montagneux, qui renferme mal gré, bon gré les spécificités du moyen atlas, notamment pour ce qui est des données géographique, climatique et socio économique.

Les particularités de ce territoire, vont bien de pair avec son aspect forestier, qui continue à prédominer malgré les dégradations engendrées au couvert végétal et aux constituants écologiques.

Bien appuyé sur ses statuts préservateurs, le domaine forestier occupe une place privilégiée dans la structure foncière de la commune, ne se laissant déjouer que par les quelques poches exploitées par la population locale à des fins d'agriculture vivrière.

## **Présentation des différents aspects du diagnostic de l'aire d'étude**

### **\* Situation**

Le centre Tazarin, chef-lieu de la commune se situe dans le sud-ouest de celle-ci, à environ 300 mètres de la route provinciale numéro 5436 reliant Khmiss Sidi Brahim (province de Sefrou) et douar Tmourghout (commune de Maghraoua).



Ce centre, s'éloigne de la ville de Taza d'à peu près 65 Km. Sa position géographique en pleine hauteur du moyenne Atlas (1.330 m d'altitude), associée à son éloignement des routes et des pôles urbains en font une localité dont les perspectives de développement s'avèrent être une entreprise ardue.

### \* Démographie

Le centre Tazarine abrite une population de l'ordre de 70 personnes dont 34 femmes, vivant au sein de 15 familles. Il ne représente donc que 2,02% de la population communale. Ce faible taux confirme le caractère rural de la commune et le manque d'attrait du centre, qui n'a pu jusqu'à lors ni drainer des effectifs importants, ni rayonner comme il se doit sur le reste du territoire.

Quant à la taille des ménages, il apparaît que ceux comptant 4 personnes et moins constituent 40% de l'ensemble des ménages, alors que ceux ayant 5 à 6 personnes représentent 33% et les ménages de plus de 6 personnes sont de 27%.

La répartition de la population par tranche d'âge, quant à elle, laisse apparaître une prépondérance de jeunes, avec 24% pour la tranche couvrant 0 à 15 ans et 30% pour la tranche allant de 15 à 30 ans. Les personnes âgées de 30 à 60 ans viennent en deuxième lieu avec 37% et enfin la tranche d'âge supérieur à 60 ans avec 9%. Cette répartition nous dévoile que le caractère de la population du centre va dans le sens de la pyramide des âges dans le pays.

S'agissant du niveau d'instruction, la lecture des données du diagramme ci-dessous révèle que le taux d'analphabétisme est de 43%. Il suffirait de dire que 17 femmes sur 28 n'ont jamais suivi d'enseignement. Sur les 57% d'alphabètes 19 personnes sont d'un niveau primaire, 13 d'un niveau secondaire et seulement 3 personnes d'un niveau supérieur.

L'enquête menée auprès des ménages en matière de flux migratoires a donné lieu aux résultats suivants :

- 9 ménages sont originaires du centre et y résident avant même son érection en chef-lieu ;
- une seule famille y a immigré à partir du territoire de la commune ;
- 5 ménages proviennent d'en dehors du territoire de la commune.

Les raisons de l'immigration invoquées par les personnes interrogées sont liées, essentiellement, à la quête d'emploi.

Pour ce qui concerne l'émigration, il faut dire qu'il n'a pas été donné à l'enquête d'en dégager des incidences à l'instar de ce qui est connu pour l'ensemble du territoire de la commune, qui a subi un taux de croissance négatif.



Toutefois, il faut souligner que les populations du centre et de la commune de Tazarine en général, restent étroitement liées aux centres urbains de Ribat El Kheir et Tahla, qui constituent le premier attrait pour la population, soit dans sa recherche d'activités génératrices de ressources, soit au bénéfice des liens familiaux séculaires les liant à des ménages relevant de ces deux villes. La proximité de ces deux cités est un autre atout d'émigration.

A la lecture des données ayant trait aux ménages, il s'avère que ce sont la consécration du document d'urbanisme, objet de cette étude, ajoutée à la concrétisation de programmes de développement adaptés, initiés aussi bien par l'Etat que par la collectivité locale, qui définiront les aspects démographiques de ce centre. Toute tentative de projection ou d'évaluation prospective, au seul appui des données actuelles, verserait dans l'utopie.

### **\* L'économie**

L'étude diagnostique du contexte communal permet de constater que l'économie de ce territoire repose essentiellement sur les activités agricoles traditionnelles à caractère vivrier. Les retombées de cette situation sont aisément ressenties au niveau du centre Tazarine qui, à part son statut de chef-lieu et les équipements administratifs embryonnaires, continue à revêtir le caractère de douar sans éléments distinctifs majeurs.

De par la géographie de l'espace peu clémente, l'insuffisance des infrastructures routières, la timidité des programmes et actions publiques réalisés depuis 1992 et l'insuffisance des ressources et moyens communaux, centre Tazarine n'a pu de nos jours bénéficier des moyens d'un développement certain intégré et rationnel.

Le niveau vie de la population du centre reflète l'état précaire de son économie. Ainsi, sur les 70 habitants du centre, seuls 18 exercent une activité, sur lesquels 6 occupent des emplois occasionnels liés essentiellement aux activités agricoles et une personne détient un petit commerce de proximité. Le restant (soit 11 personnes), est constitué de commis de l'Etat et de la collectivité locale.

D'ailleurs, cette situation de précarité s'explique nettement par l'analyse des revenus des ménages du centre, puisque on assiste à ce que 66% d'entre eux ont un revenu inférieur à 2.000 dirhams, 28% gagnent entre 2.000 et 5.000 dirhams et seulement 6% réalisent un revenu supérieur à 5.000 dirhams. Aussi faudrait-il signaler que les ménages réalisant un revenu de 2.000 dirhams et plus sont ceux des fonctionnaires de la commune ou de l'Etat.

L'activité économique embryonnaire du centre se base sur la tenue du petit souk hebdomadaire, dont le rayonnement reste limité à quelques douar de la commune, en raison de la concurrence exercée par le souk Tnine de Ribat Al Kheir, situé à 30 Km environ.



Durant le restant de la semaine la population ne dispose que d'un seul petit commerce offrant le juste nécessaire en denrées alimentaires.

## **\* L'analyse spatiale**

### **L'utilisation du sol et morphologie**

L'aire d'étude est en plein dans le moyen Atlas de la région de Tazarine Meghraoua. Ce territoire comprend la deuxième ride anticlinale et les synclinaux situés respectivement, entre elle et la première ride Tazaka, jbal Ikraa et Azrou Wa Khssass anticlinale vers l'ouest, la troisième ride anticlinale à l'est est constituée par Bouyblane.

Les marno-calcaires constituent le substratum des synclinaux. Les altitudes n'y dépassent guère 1500 m. La seconde ride à calcaire dur présente des dolines importantes. Les altitudes de sa crête se situent entre 1500 et 1700 m.

Les fonds des vallées des oueds principaux, oued Zloul, au sud-ouest, oued Toumourhout et oued Berd au nord-ouest qui ont incisé très profondément les compartiments synclinaux, se situent à des altitudes comprises entre 1000 m à l'intérieur du Massif atlantique et à 500 m à leur débouché sur le piémont ou dans les plaines voisines.

Cette morphologie à caractère accidenté règne par la force des choses sur centre Tazarine, culminant à 1.330 m d'altitude, sur une topographie chahutée.

Concernant l'occupation des sols, il y a lieu de relever l'existence, du souk hebdomadaire, du siège de la maison communale et les locaux de l'autorité locale, d'un centre de santé rural, d'une école primaire, d'un cimetière, d'un noyau d'habitat et d'une mosquée. Comme il faut noter, que le centre est assez bien noyé dans l'espace forestier, malgré les séquelles toujours apparentes d'un défrichement incontrôlé.

La route Provinciale reliant Ribat Al Kheir à maghraoua, traverse l'aire d'étude, au bénéfice de la topographie. Elle constitue un atout principal de promotion du centre.

Les lignes du réseau d'électricité, sillonnant les espaces de l'aire d'étude, sans aucune régularité et au seul gré de la généralisation, sont à adopter au niveau du parti d'aménagement, pour ne point engendrer de manques à gagner.

### **Le foncier :**

Le chef-lieu de commune rurale n'est exposé que peu à la convoitise foncière.

Pour ce qui la typologie de la propriété foncière, on peut tout simplement dire, d'emblée, qu'ils sont quasiment propriété privée, la commune en dispose également de quelques uns.

### **L'habitat :**

Faisant abstraction des bâtiments voués à l'administration communale et d'un centre de santé, l'habitat au centre de Tazarine est constitué de 15 logements, dont 5 de type



domanial et communal et 10 logements privés. Ces derniers, sont de type rural et spontané.

L'habitat dit précaire fait usage de matériaux locaux, en faisant des bâtisses vernaculaires à risque, appelant soit des interventions de confortement, soit catégoriquement leur reconstruction.

Pour ce qui est de l'habitat dit spontané, même s'il a été fait recours à des matériaux modernes (acier, ciment,...), sa réalisation étant faite sans ni l'appui ni l'intervention des hommes de l'art.

Il faut souligner, au passage, qu'il n'y a pas d'éléments distinctifs en matière architecturale, à part les caractères de ruralité et de spontanéité. D'ailleurs, jusqu'à présent l'exigence de l'autorisation de construire n'est pas intervenue faute de support juridique.

### **Les infrastructures et les équipements publics :**

Au niveau des infrastructures il y a lieu de signaler l'état suivant :

- **Electricité** : Le taux d'alimentation est de 100%, celui de branchement est de 93%.
- **Eau potable** : Le réseau embryonnaire réalisé par la commune profitant jadis à 8 ménages, qui y étaient branchés n'est plus opérationnel. Les populations du centre font recours aux puits pour satisfaire leur besoin.
- **Assainissement** : Faute de réseau d'assainissement, il est fait recours à l'usage de fosses septiques pour l'élimination des eaux usées. Pour ce qui concerne les déchets solides, ils sont vidés en pleine nature, considérant qu'aucun système de collecte n'est adopté.
- **Transport et voirie** : En matière de transport, le centre est desservi par un seul fourgon de transport mixte assurant la liaison du centre avec Tahla, à travers Ribat El Kheir. Cela n'empêche guère le recours également aux véhicules propres et au transport clandestin pour combler le manque en matière de transport des personnes et des marchandises.

En ce qui concerne les équipements publics les réalisations touchent les éléments suivants :

- **Enseignement** : En matière d'enseignement le centre n'abrite qu'une unité scolaire assurant la formation en matière de l'enseignement primaire.
- **Santé** : Le centre Tazarine dispose d'un centre de santé, dans lequel exercent un médecin et un infirmier.
- **Poste et télécommunications** : Le centre n'est pas doté d'un bureau de poste, cependant il est couvert par les prestations de la téléphonie mobile.





## **\* L'environnement**

Le positionnement géographique de l'aire d'étude, en plein dans le moyen Atlas, lui profite considérablement de point de vue environnemental. En effet, l'éloignement de toute source de pollution et les données bioclimatiques positives, sont des atouts écologiques favorables ce qui appelle tous les intervenants à le préserver, à l'enrichir.

## **\* Les risques majeurs**

Il est entendu que l'aire d'étude s'apparente avec le restant du territoire de la province en matière d'aléas naturels. En effet, ces espaces situés dans la zone charnière entre le complexe tectonique pré-rifain et la chaîne alpine du Moyen-Atlas, présente certaines caractéristiques géologique, géotechnique, climatique, agraire et démographique, qui détermineront sans conteste son évolution urbanistique future. Les risques encourus, sont de nature suivants: sismique, d'inondation, de glissement de terrain et de feux

En conclusion, il faut dire que la prise en compte des risques majeurs liés aux aléas naturels, qui peuvent se produire au niveau de tout espace est essentielle, dans toute approche de planification et d'aménagement, dans la mesure où elle permet d'opérer les choix qui minimiseront les conséquences et préserveront, au mieux, les populations et leurs biens.

## **\* Analyse des moyens humains et financiers**

L'annonce du budget annuel de la commune rurale de Tazarine, qui n'est que de deux millions de dirhams en moyenne, montre la situation d'insuffisance à laquelle elle est confrontée. La majorité des ressources sont assurées par la dotation étatique allouée au titre de la T.V.A avec à peu près 88%. Les recettes propres de la commune ne sont donc que de l'ordre de 240.000 dirhams, qui ne peuvent même pas suffire pour couvrir les charges du personnel communal !

Ce budget dérisoire est destiné pour 99% de son contenu à couvrir les dépenses de fonctionnement, ne dégagant presque aucun excédent pour l'équipement.

En marge de ses insuffisances budgétaires avérées, la commune de Tazarine, souffre d'autres manques, pas moins pesants, en matière de ressources humaines, présumées répondre en termes de qualité et de quantité, aux besoins de bon fonctionnement des services publics communaux.

En ce qui concerne les programmes portants à mettre au compte de l'initiative nationale du développement humain (I.N.D.H), entre 2006 et 2010, ils ont chiffré le montant de 1.402.000 dirhams et ont été budgétisés en partenariat avec la province, la commune et les associations. Ces dernières ont apporté 348.000 dirhams.



## **Conclusion**

Le centre ne peut prétendre, dans l'état actuel des choses, jouer pleinement le rôle conventionnellement attendu d'un chef-lieu de Commune, eu égard à l'insignifiance des équipements publics et à l'absence des infrastructures de base. Au fait, les seules prestations qu'il offre, se limitent aux services de la maison communale, des locaux de l'administration territoriale, d'une unité scolaire et d'un centre de santé. De point de vue habitat, on constatera la présence de quelques maisons éparpillées.

Ainsi, la promotion socio-économique de ce territoire est tributaire de la réalisation des infrastructures routières le desservant, l'amélioration des moyens de transport et de communication, la réalisation des équipements structurants et sociaux et également l'ouverture à l'urbanisation d'espace adéquatement aménagés pour accueillir les populations futures, qui viendraient s'implanter en quête de service public ou d'intérêt public.

## **Présentation des évaluations prospectives du centre Tazarine**

### **Les objectifs fondamentaux du PDAR**

Les principaux objectifs à atteindre s'annoncent donc, comme suit :

#### **La composante démographique**

Comme il a été démontré auparavant, l'enquête ménages a révélé que la population du centre Tazarine, n'est que de 70 habitants, vivant au sein de 15 ménages, ce qui représente à peine 2.02% de la population totale de la commune, qui s'est élevée quant à elle, à 3465 habitants en 2004.

La lecture des résultats de l'enquête ménages et la comparaison des conclusions des RGPH 1994 2004, permet de relever que :

- Le taux d'accroissement démographique de la commune est négatif puisqu'il a enregistré de 1994 à 2004, une régression décennale de 6.9%, dépassant de ce fait, le taux d'accroissement provincial négatif pour sa part, pour ce qui est du monde rural ;
- Le centre chef-lieu de la commune, ne produit de nos jours, aucun attrait pour drainer des ménages à provenance des territoires voisins. Ce centre n'est pas disposé, dans son état actuel d'équipement à constituer le premier sas pour freiner l'exode rural;
- Il ressort de l'enquête ménages que 30% de la population du centre, ont un âge allant de 15 à 30 ans, donc présumés constituer un ménage à court ou à moyen terme. Toutefois, si le centre ne connaîtra pas le requis en impulsion de développement et en réalisation de structures d'accueil, cette tranche de population, serait plus exposée à l'exode vers d'autres destinations.



Les mécanismes spatiaux à adopter doivent donc aller vers la régulation de la croissance démographique, en recherchant un équilibre entre la répartition de la population et l'activité économique, tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Il serait hasardeux, de prédire un accroissement démographique de ce centre, sans une volonté ferme, visant la mise en place de leviers de développement durable, intégrant la création de richesses à l'offre d'emplois et à l'amélioration des prestations sociales.

### **La composante spatiale et urbanistique**

Les actions à mettre au compte de cette composante, se veulent d'être comme suit :

- Désenclaver le centre et mieux le positionner dans son contexte géographique, en le dotant de moyens susceptibles de lui assurer une mise à niveau, à juste taille, et le prédisposer à être compétitif et à observer la cadence de développement voulue pour les autres chefs lieux de communes plus avancées ;
- Organiser et planifier un développement spatial adéquat, tout en recherchant un équilibre entre les possibilités d'extension de ce centre et la sauvegarde des potentialités naturelles, de manière à ne point porter atteinte aux équilibres écologiques;
- Adopter un schéma viaire structurant, afin d'assurer une bonne fluidité de la circulation et permettre la complémentarité entre les différents éléments spatiaux constitutifs du centre ;
- Proposer une extension du centre, en fonction des contraintes foncières et naturelles, tout en prohibant l'urbanisation dans les zones impropres (zones : inondables, sensibles ou à risques, terrains accidentés, servitudes publiques...)

### **La composante environnementale**

L'environnement, étant un domaine sensible et d'importance capitale, est placé au cœur de la problématique d'aménagement du centre, à la faveur d'adoption d'actions réalistes. A cet effet, il y a lieu de se vouer à ce qui suit :

- La protection du couvert végétal et la mise en valeur du patrimoine naturel, par l'incitation au reboisement, par l'encouragement de l'arboriculture et par la lutte contre la déforestation ;
- La préconisation de systèmes appropriés pour l'élimination déchets liquide et solide, jusqu'à lors déversés en pleine nature.

### **La composante socio-économique**

Au vu des résultats de l'analyse diagnostique, il s'est avéré que le centre Tazarine, est toujours en passe de répondre aux normes requises pour un chef-lieu de commune censé,



rayonner sur le restant du territoire communal et satisfaire les besoins essentiels des populations.

- Procéder à la mise à niveau du centre par le renforcement du tissu spatial et l'instauration de la cohésion entre les micro- entités le composant;
- Préserver et consolider la vocation rurale du centre, comme espace de réponse aux attentes des populations pour ce qui concerne les prestations administratives, sociales et économiques ;
- Organiser, renforcer et instiguer la modernisation des activités agricoles commerciales et artisanales. Aussi, il y a lieu d'inciter à la mise en place de soubassements d'une éventuelle activité touristique,
- Conforter la réalisation des infrastructures et des équipements, socio économiques, à l'appui d'affectations spatiales des assiettes foncières habilitées, à recevoir de tels projets.

En guise de conclusion, il y a lieu de retenir, que le plan de développement, a pour objectif primordial de soutenir et d'encadrer le développement urbanistique du centre, pour le hisser au niveau du bon accomplissement des missions qui sont conventionnellement attendues d'un chef-lieu.

### **Synthèse**

Alors que le centre Tazarine, chef-lieu de sa commune, est à peine au stade de sa genèse, aussi bien pour ce qui est des équipements et des infrastructures de base, que de point de vue quintessence urbanistique. La présente étude se veut d'aller au-delà des difficultés posées au territoire et de relever les principales actions à mettre en œuvre, pour assurer aux populations le bénéfice d'un développement durable et une qualité de vie décente. La consécration de ces desiderata, ne doit aucunement s'éloigner de l'exigé en réalisme, pour ne point aller chercher à coller à cet espace des missions et des affectations, auxquelles il ne se prête guère.

La consécration de l'entrain socio économique, envisagé pour ce centre, appelle le conseil communal, en premier lieu, à se déployer en bonnes diligences, auprès de tous les partenaires publics et privés concernés pour soutirer leurs aides, quant à la promotion de cet espace et la concrétisation d'un bon nombre d'actions, dont les primordiales visionneraient à :

- chercher à relever les défis de bonne gouvernance et d'instauration du développement durable, à l'appui d'approches, reposant sur l'amélioration des performances, l'aiguillage des compétences, la participation des partenaires potentiels et éventuels pour tout projet et la mise en place d'outils d'évaluation et de réajustement des objectifs ;



- Associer les parties prenantes dans le processus de programmation et de budgétisation de toute action et s'enquérir auparavant, de leur vision et de leurs attentes ;
- Instituer un comité de pilotage, qui exercera dans un contexte normatif pour veiller à la fois, au respect du manifeste spatial et chercher les moyens de financement des actions;
- Forcer, par la conviction, la contribution et l'engagement actif des conseils Provincial et Régional, des instances déconcentrées des départements concernés, des établissements publics et les bailleurs de fonds nationaux ou internationaux ;

La mise en exécution de ces éléments nécessite, l'adoption d'une démarche réaliste quant aux objectifs à atteindre, faisant appel aux éléments de la charte d'aménagement spatial et des actions urbanistiques à entreprendre.

### ***Options d'aménagement***

Les options d'aménagement du centre Tazarine, se fondent pratiquement, sur les principes suivants :

- a- La prise en compte des tenants et des aboutissants d'un aménagement spatial global, intégré et équilibré. Un tel aménagement se doit de s'effectuer, en réponse à la problématique spécifique du territoire telle qu'elle ressort du présent diagnostic;
- b- La restructuration urbanistique du centre se pose avec acuité. Sa dotation en équipements socio éducatifs et administratifs, assurément édulcorante, appelle la mise en place d'un programme d'interventions intégrées, mettant en concours, la Collectivité Locale et les organismes de l'Etat;
- c- L'adoption des mesures les plus adéquates, en matière de programmes d'habitat, en osmose avec les potentialités de la commune et les capacités des ménages ;
- d- La mise en valeur de propositions d'aménagement spécifique, permettant la requalification de l'aire d'étude et le reboisement des terrains accidentés, à risques et ceux limitrophes aux zones forestières ;
- e- La réalisation progressive des infrastructures de base en matière d'assainissement, d'eau potable et d'extension du réseau d'électricité. L'engagement des instances de l'Etat, concernées par ce faire, s'avère incontournable, compte tenu des limites budgétaires de la commune. La préservation du contexte écologique de ce territoire et l'avènement en rescousse aux populations pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires, sont les impératifs à mettre au devant de tout autre considérant de rentabilité ou de coût;
- f- La mise à niveau du souk hebdomadaire, par un aménagement consacrant, son exploitation à longueur de semaine, au bénéfice d'activités commerciale et artisanale, reste une mesure d'exploitation judicieuse de l'espace ;
- g- Le traitement des zones d'habitat et de récréation, la consécration des alignements et la promotion de l'esthétique du centre, interviendront à l'aune des opportunités budgétaires;



- h- Le boisement des espaces accidentés ou à risques, dans l'intention de les protéger et surtout de réserver un cachet quasiment vert à l'aire d'étude. Cette mesure est à même de renforcer et d'améliorer la qualité du paysage ;
- i- L'amélioration des conditions de vie, d'hygiène et de santé publique de la population du centre ;
- j- Le rehaussement de la qualité urbanistique du centre, par l'implantation adéquate des équipements et des noyaux d'habitat ;

L'exposé des principales options d'aménagement et les enrichissements qui leur seront apportées, par les partenaires potentiels de cette étude, le cas échéant, constitueront les soubassements solides qui orienteront et ancreront les choix et les projections au niveau du restant des missions à accomplir.

### **\* Equipements projetés**

Les équipements et les infrastructures existants dans le centre Tazarine ne suffisent pas pour répondre aux besoins actuels de la population. Toutefois, il fut souligner que la seule panacée à ce manque, réside dans la mutualisation des apports de l'exécutif communal, et aussi des apports en allocations budgétaires supplémentaires de la part de l'inter ministérialité gouvernementale, en l'occurrence, des collectivités Locales. Ces apports seraient dédiés à la dotation du centre en équipements administratifs et socio collectifs nécessaires, dont les plus importants sont énumérés dans les tableaux suivant, montrant les équipements existants et ceux qui seront programmés au futur.



### Equipements Educatifs

Désignation	Sup.(m <sup>2</sup> )	Destination	Observations
Ep	5440.00	Ecole Primaire	Existante à étendre

### Equipements de Santé

Désignation	Sup. (m <sup>2</sup> )	Destination	Observations
CS	1368.00	Centre de Santé	Existante à étendre

### Equipements socio - culturels

Désignation	Sup. (m <sup>2</sup> )	Destinations	Observations
MS	330.00	Maison de services	à créer

### Equipements de la vie sociales

Désignation	Sup. (m <sup>2</sup> )	Destinations	Observations
Souk	4618.00	Souk	Existant
C	1270.00	Cimetière Musulmane	Existante
HR	1417.00	Halt routière	à créer



## Administrations

Désignation	Sup. (m <sup>2</sup> )	Destinations	Observations
G	4343.00	Gendarmerie royale	à créer
ONE	853.00	Siège ONE	à créer
ONEP	712.00	Siège ONEP	à créer
EF	750.00	Siège Eaux et Forêts	à créer
PTT	670.00	Agence Postale	à créer
CT	3840.00	Centre des travaux	à créer
MC	2977.00	Sièges Commune Rurale et caïdat	Existant
EC	640.00	Equipement communal	à créer

## Lieux de Culte

Désignation	Sup. (m <sup>2</sup> )	Destinations	Observations
M	1400.00	Mosquée	à créer

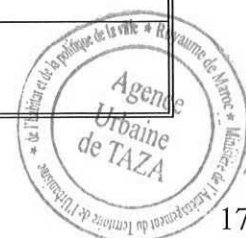




## Voiries

N° Voie	Emprise (m)	Observations
RP 5536	30	Existante
<b>Voies Communales</b>		
Rue N° 1	20	Existante à prolonger
Rue N° 2	20	Piste existante
Rue N° 3	20	Piste existante
Rue N° 4	10	existante
Rue N° 5	10	à créer
Rue N° 6	10	à créer
Rue N° 7	10	à créer
Rue N° 8	20	Existante à prolonger
Rue N° 9	15	Existante

Désignation	Emprise (m)	Observations
<b>C.P</b>		
Chemin Piéton N° 1	08	à créer
Chemin Piéton N° 2	08	à créer
Chemin Piéton N° 3	08	à créer
Chemin Piéton N° 4	08	Existant
Chemin Piéton N° 5	08	à créer



Chemin Piéton N° 6	08	à créer
Chemin Piéton N° 7	08	à créer
Chemin Piéton N° 8	08	à créer
Chemin Piéton N° 9	08	à créer
Chemin Piéton N° 10	08	à créer
Chemin Piéton N° 11	08	à créer
Chemin Piéton N° 12	08	à créer
Chemin Piéton N° 13	08	à créer
Chemin Piéton N° 14	08	à créer
Chemin Piéton N° 15	08	à créer
Chemin Piéton N° 16	08	à créer
Chemin Piéton N° 17	08	Existant
Chemin Piéton N° 18	08	à créer
Chemin Piéton N° 19	08	à créer
Chemin Piéton N° 20	10	à créer
Chemin Piéton N° 21	08	Existant
Chemin Piéton N° 22	08	à créer
Chemin Piéton N° 23	08	à créer
Chemin Piéton N° 24	08	à créer
Chemin Piéton N° 25	10	à créer
Chemin Piéton N° 26	08	à créer
Chemin Piéton N° 27	08	à créer



Chemin Piéton N° 28	08	à créer
Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	Observations
<b>Parkings</b>		
Pa 1	870.00	à créer
Pa 3	400.00	à créer
Pa 4	416.00	à créer
<b>Places</b>		
PL 1	270.00	à créer
PL 2	280.00	à créer

### **Equipements Sportifs**

Désignation	Sup. (m <sup>2</sup> )	Observations
<b>Terrain de Sport</b>		
S	2540.00	à créer

### **Espaces verts aménagés**

Désignation	Sup. ( m <sup>2</sup> )	Observations
VA 1	1150.00	à créer
VA 2	160.00	à créer
VA 3	90.00	à créer



NOTE DE SYNTHÈSE

Désignation	Existant (m <sup>2</sup> )	A Créer (m <sup>2</sup> )	Sup. Totale (m <sup>2</sup> )
<b>Habitat dense agricole HDA</b>			122844.00
<b>Habitat dispersé HD</b>			790000.00
<b>Habitat monofamilial D</b>			6900.00
		<b>Total</b>	<b>919744.00</b>
<b>Zone de récréation touristique et sportive ZR</b>			154000.00
<b>Zone boisée ZB</b>			830000.00
		<b>Total</b>	<b>984000.00</b>
<b>Equipements</b>			
Administratifs	2977.00	11808.00	14785.00
Enseignement	5440.00	-	5440.00
Santé	1368.00	-	1368.00
Socioculturels	5531.00	1747.00	7635.00
Culte		1400.00	1400.00
Espaces verts		1400.00	1400.00
Terrains de sport		2540.00	2540.00
<b>Total</b>	15316	18895	34568
<b>Places</b>		550.00	550.00
<b>Parkings</b>		1686.00	1686.00
<b>Aire du PDAR</b>	<b>230 Ha</b>		



## Conclusion

Malgré l'érection de ce centre en chef lieu de commune, il y a une vingtaine d'année, ce dernier n'a point profité de cette situation pour s'affirmer à l'heure actuelle comme espace restructuré et développé.

Faudra-il- souligner que la présente étude, forte des thématiques à traiter, se doit d'être aux aguets des déficiences et des principaux écueils et embûches, afin de les dépasser et de révéler les paradigmes les plus importants, permettant d'aller vers le développement durable, et de basculer dans la prospérité, la modernité et le bien être des populations.

La réussite de cette entreprise laborieuse, requiert intelligence, patience, et la faculté de compréhension de vigilance managerielle, et surtout beaucoup d'attention pour décider.

Le bon sens appelle, tous les partenaires, censés être au sein de ce projet, en l'occurrence, le conseil communal, à plus de mobilisation et de collaboration avec le reste des instances concernées et surtout avec la société civile, et passe irrémédiablement par la concrétisation d'un bon nombre d'actions, dont les primordiales visionneraient à :

- chercher à relever les défis du reporting et de la gestion du développement durable tout en tirant pleinement parti d'une approche d'amélioration des performances et de clarification des compétences ;
- Impliquer et associer les parties prenantes et connaître leurs attentes, avant l'étrene de toute réalisation ;
- Instituer et bien mettre à l'œuvre, un comité de suivi et de consécration du Plan de développement, une fois homologué;
- Tenir des réunions de vulgarisation et d'écoute périodique, avec les populations intéressées par tout acte pour s'enquérir de leurs attentes et acquérir leur soutien ;
- Doper et forcer la contribution et l'engagement actif des conseils, Provincial, Régional et des instances déconcentrées et des établissements publics (Agence urbaine, APDN, ADS, Al Omrane, FEC...) ;
- Assurer un retour d'information et de vulgarisation régulier qui serait dédié au personnel de la commune, en garantissant une liaison constante avec les contributeurs, les partenaires et les porteurs de projets.

La mise en évidence de ces éléments nécessite, l'adoption d'une démarche participative et réaliste quant aux objectifs à atteindre, faisant appel aux éléments de la charte d'aménagement spatial et des actions urbanistiques à entreprendre.

